

COMPTE RENDU

Du

Conseil municipal du 06 Mai 2019

Présents : Monique De Smedt, Michel Boisnault, Patrice Langlais, Florence Binaux Le Clech, Frédérique Huysentruyt, Philippe Chapuis, Mickaël Baryla, Christelle Lechaux, Nicolas Delacour, Gilles Lourtil.

Absents excusés : Etienne Binard (pouvoir à Michel Boisnault), Martine Zorio (pouvoir à Florence Binaux Le Clech), Patrick Lebrun (pouvoir à Gilles Lourtil)

Absent : Frédéric Tavernier

Secrétaire de mairie : Sylvie Debruyne

Secrétaire de séance : Christelle Lechaux

Ordre du jour :

- Contrat rural : - Choix des entreprises et financement des travaux

Le compte rendu de conseil municipal du 1^{er} Avril 2019 est adopté à l'unanimité des présents.

CONTRAT RURAL

- **CHOIX DES ENTREPRISES**

Madame le maire fait part aux membres du conseil que Monsieur Bellon, Architecte des bâtiments de France a donné un avis favorable assorti de prescriptions.

Le cabinet EVA et la commission assainissement et voirie ont analysé les offres des 4 entreprises qui ont répondu au marché de travaux, après étude de la partie technique et financière et au vu du tableau de comparaison des offres l'entreprise COLAS a été retenue pour les travaux de trottoirs de la rue Robert Guesnier et l'entreprise SN Eure TP est retenue pour le parking du hameau d'Archemont.

Délibération n°22/2019

Il est rappelé aux membres du conseil municipal qu'une annonce a été publiée en date du 25/02/2019 sur marches-securises.fr pour parution au BOAMP afin de lancer une consultation suivant procédure adaptée afin de passer un marché pour des travaux de voirie répartis en 2 lots :

- Lot n°1 : Réfection de trottoirs Rue Robert Guesnier
- Lot n°2 : Aménagement de parking rue du Gros Orme

dans le cadre d'un contrat rural.

4 entreprises ont répondu aux offres, les entreprises :

- ATC-TP
- Colas
- DESPIERRE
- SN Eure TP

Après analyses comparatives des offres au vu de la sélection et classement faite par le Cabinet EVA, maître d'œuvre, présentées en réunion de la commission assainissement et voirie en date du 23 avril 2019,

- Vu le rapport de l'analyse des offres du maître d'œuvre d'un point de vue économique, technique et délai et après négociation avec les entreprises,
- Après présentation au conseil municipal du tableau récapitulatif des critères et classement final,

Après débat, les membres du conseil municipal décident de retenir les entreprises désignées ci-dessous pour la réalisation des travaux :

- COLAS Gennevilliers Nord IDF
2 Impasse des Petits Maris
92230 GENNEVILLIERS

pour le lot n°1 (Réfection de trottoirs rue Robert Guesnier) pour un montant de travaux HT de 550 881,45 €

- SN Eure TP
21/23 Avenue Eugène Varlin
76124 LE GRAND QUEVILLY

pour le lot n°2 (Aménagement de parking rue du Gros Orme) pour un montant de travaux HT de 76 865,00 €

Voté à l'unanimité.

- **FINANCEMENT DES TRAVAUX**

Il est décidé d'avoir recours à un emprunt pour le financement de ces travaux d'un montant de 200 000 € sur 15 ou 20 ans, après discussion le conseil municipal charge Madame le Maire de se renseigner auprès de plusieurs organismes bancaires afin d'obtenir le meilleur taux.

Délibération n°23/2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré envisage de contracter un emprunt d'un montant de 200 000 € remboursable en 15 ans pour les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat rural.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à se renseigner auprès de plusieurs établissements bancaires afin d'obtenir des offres de prêt comparatives.

Voté à l'unanimité.

- **ARRET DE BUS**

Monsieur Michel Boismault fait part aux membres du conseil qu'il serait souhaitable d'envisager l'aménagement des arrêts de bus de la rue Robert Guesnier et d'Archemont, en même temps que les travaux déjà prévus car après renseignements auprès du STIF et des circuits spéciaux, ces arrêts peuvent bénéficier de subvention entre 70 et 75 %, le montant de la dépense envisagé s'élèverait à un montant estimatif des travaux de 28 461 € HT.

Après débat le conseil décide de demander à l'unanimité une subvention pour l'aménagement de ces arrêts de bus.

Délibération n°24/2019

DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DES 5 POINTS D'ARRETS SUR LIGNES REGULIERES ET CIRCUITS SPECIAUX SCOLAIRES

Madame le Maire explique la nécessité d'aménager les points d'arrêts de la mairie, du Parc ainsi que celui d'Archemont pour leur mise aux normes.

- Vu le syndicat des Transports d'Ile de France finançant à hauteur de 70 % les travaux d'aménagements des points d'arrêts,

- Vu l'estimation du cabinet de maîtrise d'œuvre EVA : d'un montant de 57 886.48 € TTC pour les 5 arrêts soit un montant HT de 48 239.57 € présenté pour l'ensemble des travaux de voirie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

- Vu l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée, codifiée notamment à l'article L.3111-14 du code des transports, relative à la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires,

Madame le Maire propose :

- de demander une subvention auprès du syndicat des transports d'Ile de France pour les travaux d'aménagements des points d'arrêts sur lignes régulières et circuits spéciaux scolaires et d'être le maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, **APROUVENT** le projet d'aménagement à l'entrée et sur la place de la mairie pour la mise en sécurité du transport scolaire, selon le plan annexé,

PRENNENT acte que Madame le Maire sera le maître d'ouvrage,

AUTORISENT le maire à solliciter le syndicat pour une demande de subvention à hauteur de 70 % HT pour la réalisation de l'ensemble des travaux cités ci-dessus.

AUTORISENT le maire à signer ladite convention et tout autre document relatif à cette demande de subvention.

Dit que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire 2019.

Une réunion publique d'information concernant les travaux de la rue Robert Guesnier est programmée le 14 mai 2019 à 19 H 00 au Foyer Rural pour les riverains de cette rue.